Du compteur Temps de Travail Rémunéré au compteur Temps de Travail Effectif : les clés d'une transition réussie

Description

Dans la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile, la modulation du temps de travail permet d'adapter la durée du travail aux variations de l'activité sur une période annuelle. Sa mise en oeuvre suppose toutefois de disposer d'outils de suivi permettant de comptabiliser correctement le temps de travail réalisé par chaque salarié.

Le passage d'un compteur exprimé en **Temps de Travail Rémunéré (TTR)** à un compteur exprimé en **Temps de Travail Effectif (TTE)** modifie les modalités de suivi de la modulation. Il nécessite notamment de déterminer précisément les heures qui alimentent le compteur, de traiter correctement les absences, congés payés, jours fériés ou périodes de formation et d'en mesurer les conséquences sur le solde de modulation.

Cette évolution implique donc non seulement de maîtriser les règles juridiques applicables, mais également d'adapter les pratiques et les outils utilisés quotidiennement par les équipes chargées de la gestion des plannings.

Très opérationnelle, cette formation propose aux participants de travailler à partir de situations concrètes et de leurs propres outils afin d'apprendre à **convertir un compteur TTR en compteur TTE, analyser les écarts constatés et sécuriser le suivi de la modulation tout au long de la période de référence**.

Prérequis

Connaître les principes généraux de la modulation. Venir avec une calculatrice et des exemples anonymisés de compteur actuellement utilisé.

Objectifs

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- comprendre les différences entre un compteur en TTR et un compteur en TTE ;
- identifier les incidences juridiques de chaque méthode de calcul ;
- convertir un compteur existant en TTR vers un compteur en TTE ;
- fiabiliser le suivi des compteurs tout au long de la période de modulation ;
- sécuriser les régularisations en fin de période.

Contenu

Les fondamentaux du passage du TTR au TTE

- rappel des règles de modulation prévues par la convention collective BAD ;
- TTR ou TTE : quelles différences ?

- quelles heures alimentent réellement le compteur ?
- temps de travail effectif et heures assimilées ;
- incidences sur la planification et le suivi.

Construire un compteur en TTE

- architecture d'un compteur TTE ;
- alimentation quotidienne ;
- gestion des absences ;
- traitement des jours fériés ;
- congés payés ;
- maladie ;
- formation ;
- récupération ;
- incidences sur le solde de modulation.

Les points de vigilance

- salariés à temps plein ;
- salariés à temps partiel ;
- modifications du planning ;
- dépassements ;
- régularisations intermédiaires ;
- préparation de la fin de période.

Atelier pratique : convertir un compteur TTR en compteur TTE

À partir de compteurs utilisés par les participants :

- analyse de la méthode actuelle ;
- repérage des écarts ;
- conversion en TTE ;
- recalcul du solde ;
- justification des écarts constatés.

Atelier avancé

Étude de plusieurs situations complexes :

- maladie en cours de modulation ;
- congés payés ;
- jours fériés ;
- heures complémentaires ;
- modification du contrat ;
- changement de planning.

Synthèse et sécurisation des pratiques

Construction d'une méthode commune :

- les étapes de conversion ;
- les erreurs les plus fréquentes ;
- les contrôles à effectuer avant validation d'un compteur ;
- une check-list de passage au TTE utilisable immédiatement dans la structure.

Méthodes pédagogiques

Les activités sont conçues pour alterner entre différentes méthodes pédagogiques en partant des besoins des participants :

- Méthode expositive : *support, textes de références, vidéos etc.*
- *Méthode interrogative : quizz, questionnements à l'oral etc.*
- *Méthode active : brainstorming, activité ludiques, jeux de rôles, études de cas, exercices pratiques etc.*
- *Méthode expérientielle : analyse de pratiques, débriefing, mise en commun, débat etc.*
- *Méthode démonstrative : simulation, démonstration par le(la) formateur(rice) si besoin*

Évaluation de la formation

Tout au long de la formation, le formateur réalise une évaluation formative via des questionnements, des exercices d'application et des études de cas. A la fin de la formation, une évaluation sommative est réalisée pour valider les acquis et l'atteinte des objectifs par le stagiaire.

Durée : 1 jour en présentiel (7 heures)
Intervenants : Juriste
Publics : Directeurs/trices, responsables de secteur et assistants/es de secteur, responsables RH, chefs/ffes de services/de pôle

Date des formations

- 16 novembre 2026 (INTRA ASSIA Réseau UNA)
- 17 novembre 2026 (INTRA ASSIA Réseau UNA)
- 30 novembre 2026 (INTRA ASSIA Réseau UNA)
- 1er décembre 2026 (INTRA ASSIA Réseau UNA)